



Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

**DÉCISION DU PRÉSIDENT CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA BASE DE LOISIRS EOLYS A L'ASSOCIATION MAX.EVENTS POUR UN EVENEMENT
N° 2024DP013**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2023D126 du Conseil communautaire du 22 juin 2023 modifiant les délégations au Président,
Considérant le souhait de la CCFL de promouvoir la base de loisirs Eolys et l'aérodrome de Merville-Lestrem,
Considérant la nécessité de promouvoir le territoire Flandre Lys grâce à des actions et événements innovants,

DECIDE

Article 1^{er}

De mettre à disposition de l'association Max.events la base de loisirs Eolys le samedi 06 juillet 2024 à partir de 8h00 jusqu'au dimanche 07 juillet 2024 à 23h59 en vue d'y organiser l'événement dénommé « Eolys MotorS'how » moyennant le paiement d'une redevance de 500 €.

Article 2

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Fait à La Gorgue, le 08/02/2024

Le Président,

M. Jacques HURLUS.

